



Aix en Provence

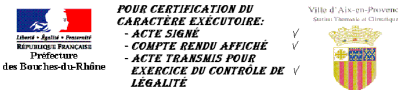
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-378**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-48891-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2014 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT ET LE RESEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Coordination Centre Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GROSSI Jean-Christophe

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2014 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT ET LE RESEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a souhaité renouveler son adhésion pour l'année 2014, à l'Association Centre Ville en Mouvement dont le montant de la cotisation annuelle est de 2000 €.

L'Association Centre Ville en Mouvement a été créée à l'initiative des parlementaires, élus locaux et consulaires, représentants de corps d'État, chercheurs, tous impliqués dans les problématiques de dynamisation des centres villes dans des domaines variés comme l'habitat, le commerce de proximité, la logistique urbaine, ou la piétonisation.

L'Association organise chaque année, depuis sa création, un colloque appelé « Assises Nationales du Centre Ville » qui réunit l'ensemble des acteurs, élus, techniciens et partenaires des centres villes de France pour partager des bonnes pratiques sur les thématiques principales de revitalisation des centres villes.

Ces Assises ont lieu chaque année dans une ville d'accueil différente, et de nombreux élus et fonctionnaires de la Ville d'Aix-en-Provence se sont rendus dans les villes où elles se sont produites depuis leur création.

D'autres rencontres sont également organisées dans l'année sous forme d'ateliers ou de conférences portant sur des thématiques contemporaines spécifiques.

Si la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité s'inscrire dans la dynamique de l'Association Centre Ville en Mouvement et dans son réseau de villes durables et de l'innovation, c'est pour tirer parti des expériences d'autres villes sur des sujets qui l'intéressent dans le cadre de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique.

C'est la raison pour laquelle il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2014.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues de bien vouloir :

AUTORISER la Ville d'Aix-en-Provence à renouveler pour l'année 2014 l'adhésion à l'Association Centre Ville en Mouvement

DIRE que le montant de la cotisation soit 2000 € soit imputé sur la ligne budgétaire **92020 6281 2330** qui présente les disponibilités suffisantes

DL.2014-378 - RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2014 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE CENTRE VILLE EN MOUVEMENT ET LE RESEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)